Image not found or type unknown

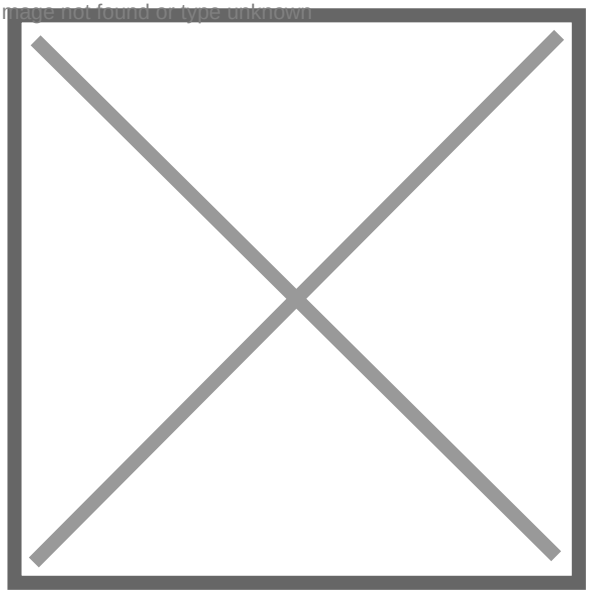

Signature d'un bail - remise en état logement avant remise des clés

Par **bihi62**, le **08/09/2022** à **23:08**

Bonjour,

Tout d'abord merci d'avance pour votre aide.

Nous avons signé un bail de location pour une maison qui nous plait beaucoup et récupérons les clés le 17 septembre.
Nous avons effectué une visite initiale dans la maison qui était encore occupée.
L agence nous a laissé les clés pour visiter la maison vide pour prendre des mesures etc... Et donné un exemplaire de l'état des lieux. Celui-ci indique maison en parfait état et propre.

Suite à notre visite de la maison vide, ce n'est pas du tout le cas.

Il y a beaucoup de choses qui ne sont pas en bon état. Pas mal d'usure de vétusté mais aussi des choses à refaire.
Par exemple en vrac: rembarde d escalier qui bouge mal fixée (nous avons des enfants en bas âge), porte de salle de bain qui ne ferme pas, joins douche a refaire, barillet porte d'entrée avec du jeu, peinture jaunie, une évacuation d'eau réparée avec du scotch, dans buanderie des prise électriques sans contour. Et surtout il y a une 40aine de chevilles molly qui n'ont pas été retirées et la peinture blanche sur les murs très mal refaite avec trace etc...
L'interlocuteur en charge de l'état des lieux de l'agence en face ne comprend pas notre mécontentement. Son discours est le suivant: "les propriétaires ne referont rien pour les murs, le reste c'est du petit entretien mais on va regarder. Si vous ne voulez pas entretenir il faut prendre une maison".
Les locataires précédents sont restés 8 ans, pour nous les murs c'est de la vétusté c'est à

refaire. Et les trous dans les murs, chevilles mollynous n'avons pas encore de retour mais si ce n'est pas rebouché cela semble inacceptable.
Nous souhaitons qu'au minimum les choses à réparer (comme la prise, l'évacuation d'eau, la rembarde) ce soit fait, et les chevilles et trous dans les murs fixés. Mais l'interlocuteur ne répond plus au téléphone et la date approche.
Je précise que le loyer est de 1600 euros en province, pour un bien censé être haut de gamme...

Quels sont nos recours dans ce genre de situation?

Merci pour votre aide.

Par **Lag0**, le **09/09/2022** à **06:57**

Bonjour,

vous dites "Et donné un exemplaire de l'état des lieux.", mais de quel état des lieux parlez-vous ?

Normalement, vous ferez l'état des lieux au moment de prendre le logement donc je ne comprends pas que vous en ayez déjà un exemplaire ?

C'est lors de cet état des lieux qu'il faudra bien faire indiquer tous les problèmes que vous citez et qui n'auront pas été réparés, car sinon, ils pourront vous être attribués lors de votre départ.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés